

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET : BP 2018: Délégation Ports

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Ports, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE DES PORTS

Le Département est soumis à certaines obligations, telles que l'équilibre de ce budget annexe, la constitution de provisions pour amortissement et l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont destinées principalement, à couvrir les charges des agents du Service des ports, la taxe foncière sur les postes d'amarrage, les dotations prévisionnelles aux amortissements, les réductions tarifaires accordées aux propriétaires des bateaux de tradition, les petits travaux d'entretien portuaire et les petites dépenses diverses ainsi que le partenariat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses sur certaines actions maritimes.

Par ailleurs, les recettes réelles de fonctionnement sont issues des redevances d'occupation du domaine public perçues sur les usagers (amarrage des bateaux de commerce et de plaisance, terrasses des commerces, etc.) et dans une moindre mesure par une dotation d'Etat.

Investissement

Les dépenses d'investissement concernent la réalisation de travaux de grosses réparations (réfection des quais, réparation des équipements), les travaux de remplacement des appontements flottants, la mise aux normes des aires de carénage des grues des ports et le dragage des ports.

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

Les crédits concernent le soutien aux actions d'animation et de promotion avec l'adhésion du Département à l'UPACA, le financement des actions d'animation menées par les sociétés nautiques sur les ports départementaux. Ils concernent également le financement de certains organismes

particuliers notamment la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) et des actions de sensibilisation à la protection du milieu marin (campagne éco-gestes...).

Investissement

Les crédits concernent en particulier:

- Aide au développement des activités portuaires pour la valorisation et le développement des activités portuaires.
- Aide la modernisation des Ports avec l'aide aux travaux de grosses réparations des ports réalisés par les communes
- Participation au budget annexe d'investissement avec la subvention d'équilibre

Il convient d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqués dans l'Annexe 2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL